

COMMUNE DE BUCEY EN OTHE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2010

Le 26 mars 2010, à 20 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de M. PRUNIER Valéry, Maire.

Présents : VILLANNE Jean-François - GENET Jean-Pierre - VASQUEZ Elise - PELLEGRINI Stéphane – MION Roger - AUBIN Xavier - PFEIFFER Jean-Louis (parti à 22h30) - LERAYER Monique.

Excusée : DUCOVAT Delphine, donnant pouvoir à AUBIN Xavier.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire de séance, M VILLANNE Jean-François.

1) Approbation des comptes de gestion 2009 : commune, service des eaux et CCAS

Les comptes de gestion des trois budgets sont approuvés à l'unanimité.

2) Approbation des comptes administratifs 2009 : commune, service des eaux et CCAS

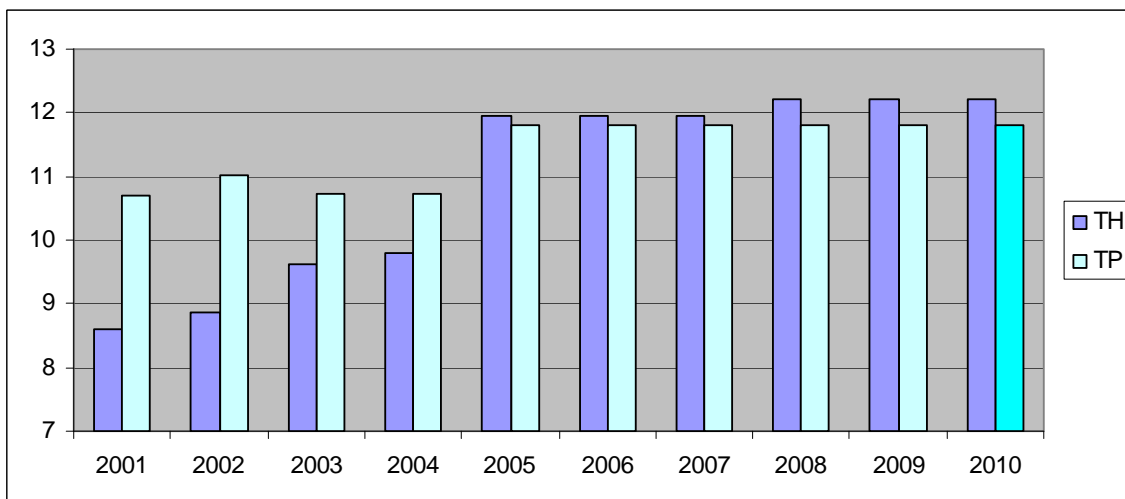
Les comptes administratifs des trois budgets sont approuvés à l'unanimité puis signés en séance.

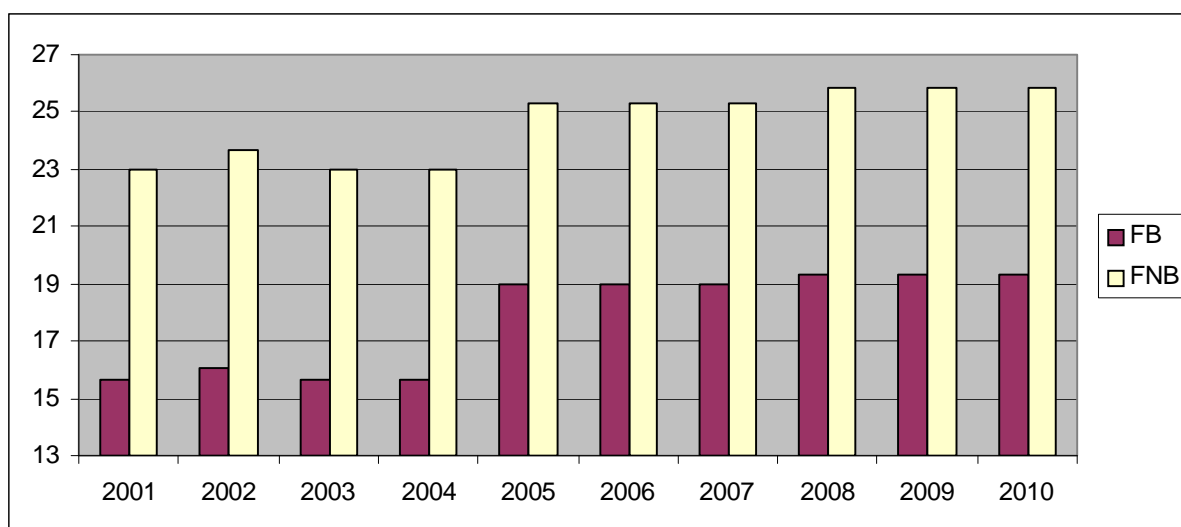
3) Vote du taux des quatre taxes communales

Le Maire explique la disparition de la taxe professionnelle, qui ne représente classiquement que moins de 10 % du total des quatre taxes pour Bucey-en-Othe. La Commune est entièrement compensée par l'Etat pour l'année 2010 avec un calcul avantageux pour elle. Une taxe nouvelle sera supportée dès 2010 par les entreprises, mais sera exempte de charge sur l'investissement. La baisse résultante favorisera les entreprises bucetonnaises moins que la moyenne car elles n'ont que peu d'immobilisations investies. En conséquence, la baisse de recettes pour la Commune à partir de 2011 sera assez modérée.

Considérant la crise économique toujours en vigueur, le Conseil décide à l'unanimité de conserver les taux inchangés pour 2010, y compris pour le taux en remplacement de la taxe professionnelle.

Les tableaux suivants présentent l'évolution des quatre taxes sur les dix dernières années : taxe d'habitation, taxe professionnelle (avec sa nouvelle mouture en 2010), taxe foncier bâti et taxe foncier non bâti. La pression fiscale est quasi-constante depuis six ans.





4) Vote du prix de l'eau et autres tarifs communaux

Le prix de l'eau ne sera arrêté qu'en juillet compte tenu des devis à venir pour la rénovation de certains tronçons du réseau (élimination des tuyauteries en plomb) Le prix actuel reste en vigueur jusqu'au relevé automnal.

Les parts d'affouages de Bucey-en-Othe (y compris Chaast) restent à l'identique (15 euros)

Les concessions perpétuelles au cimetière sont fixées à 220 euros, en augmentation pour préparer les travaux de reprise des concessions abandonnées.

La location de tables et de bancs, l'accès au tennis reste sans changement (la baisse drastique décidée en 2009 n'a pas fait venir plus de monde).

Les redevances de chasse sont proposées à l'identique

Le loyer de l'appartement au 1^{er} étage de la mairie subit une faible majoration de 5 euros par mois pour atteindre 395 euros à la prochaine échéance.

L'indemnité versée à l'apparitrice reste sans changement (110 euros par trimestre).

L'utilisation de la salle communale demeure gratuite pour les associations de Bucey.

5) Présentation finale et vote des budgets 2010

Le BP 2010 privilégie la qualité des services rendus à la population. Au niveau du fonctionnement un effort est porté sur l'augmentation des horaires d'ouverture du secrétariat, sur un temps de présence plus important du fontainier et sur l'embauche en contrat d'immersion professionnelle d'un agent à temps partiel qui s'occupera principalement de l'environnement, de la propreté et du fleurissement du village. Cet emploi à durée déterminée est pris en charge à 90 % par les aides de l'Etat. Elise Vasquez est chargée du recrutement de ce nouvel agent au service du village, pour un démarrage début mai.

En contre partie des économies importantes sont réalisées sur toutes les charges à caractère général. La réfection des sols et peintures de la petite salle dite des associations et du carrelage et des douches d'un vestiaire au stade est néanmoins prévue.

La même politique a été adoptée en investissement : plusieurs voiries de la commune seront rénovées en 2010 et 2011 : les priorités sont la rue du Carrefour, le chemin de Saint-Phal, les trottoirs du virage de la Croix Saint-Abdon et si possible la rue du Petit Chaast. Le réseau d'éclairage sera amélioré et localement étendu. De premiers travaux seront réalisés à l'église pour pérenniser sa capacité d'accueil.

Suite à ces discussions, les budgets prévisionnels de la Commune et du service des eaux sont adoptés à l'unanimité et celui du CCAS à 7 voix pour et 3 abstentions.

6) Antenne 3G : retour d'Orange, position du SDAP, décision

Après le refus du conseil municipal d'implanter l'antenne à la sortie du village route de Fontvannes trois autres lieux avaient été proposés par le Maire. Par lettre recommandée du 18 février Orange refuse ces propositions avec un argumentaire mêlant technique, sur la base de nouvelles simulations, et commercial. D'autre part le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP, sous l'autorité de l'Architecte des Bâtiments de France) ne s'oppose pas au lieu choisi par Orange dans le périmètre du château et n'indique même aucune réserve à son accord. En cas de persistance dans le refus, la Commune est menacée par Orange d'une action au Tribunal administratif qui dans ces circonstances nous sera défavorable. Le conseil vote donc à bulletin secret et par 6 voix contre 4 finit par accepter le projet d'implantation initial en posant des réserves et en formulant des exigences sur l'emplacement exact de l'antenne et sur l'aménagement paysager.

7) Questions diverses

- a. Elise Vasquez a étudié la possibilité de renégocier les intérêts des emprunts communaux en cours. Malgré des taux proposés plus intéressants (2,56 au lieu de 5,6%), les frais contractuels limitent très sérieusement le bénéfice.
- b. Elise Vasquez choisit pour la fin de la semaine le candidat pour le poste d'employé municipal en charge principalement du fleurissement.
- c. Les élèves de notre école sont concernés par une école du cirque qui aura lieu à Fontvannes les 23 et 30 avril La commune prêtera ses bancs et enverra un ouvrier communal pour monter le barnum.
- d. Jean-Pierre Genet rapporte que des arbres morts en bordure du rû seront coupés ces jours-ci par le syndicat de la Vanne (9600€ de travaux sur Bucey-en-Othe, économie pour les propriétaires riverains), qui entreprend un nettoyage du cours d'eau. Des brochures d'information sont attendues pour novembre 2010 (étude faunistique...).
- e. Les pavés et la borne de sécurité phosphorescente vont être implantés au virage St Abdon par les ouvriers communaux qui vont également planter sur le talus des rosiers couvrants et des lierres. Cette opération pilote pour embellir et faciliter l'entretien des talus du village est supportée intégralement par la Commune car celle-ci avait fait reculer le talus pour permettre l'aménagement d'un passage piéton.
- f. La réunion assainissement pour résoudre les dysfonctionnements d'une installation n'a pas permis plus de progrès que celle de mai 2009, malgré la présence du SPANC, de l'entreprise, du maître d'œuvre et d'un expert d'assurance en plus du particulier et de la Commune.
- g. La première partie des travaux de réfection du lavoir est terminée. La seconde va consister à relever des murs intérieurs en briques et à poser des dalles dessus : cette finition reste à voir.

Séance levée à 00h30.